



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 juin 2016

DÉLIBÉRATION

N° 80 - 30.06.2016

En exercice.....26  
Présents.....18  
Votants.....24  
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES  
13. ETUDES ET TRAVAUX  
OPÉRATION DE LOGEMENTS – AVENUE DES CORSAIRES À  
SAINT MARTIN DE RÉ  
Attribution d'une subvention d'équilibre**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 30 juin,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Marlyse PALITO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Gérard JUIN, M. Frédéric GUERLAIN (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Michel OGER (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Marie-Noëlle BINET (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), Mme Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à M. Didier BOUYER) M. Francis VILLEDIEU.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle RONTE.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20160630-D201680-DE  
Reçu le 01/07/2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 juin 2016

### DÉLIBÉRATION

N° 80 - 30.06.2016

En exercice.....26  
Présents.....18  
Votants.....24  
Abstention.....0

### SERVICES TECHNIQUES 13. ETUDES ET TRAVAUX OPÉRATION DE LOGEMENTS – AVENUE DES CORSAIRES À SAINT MARTIN DE RÉ Attribution d'une subvention d'équilibre

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9,*

*Vu le Code de la construction et de l'habitation,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 6 avril 2016,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 portant sur l'acquisition, la rénovation, la construction, l'aménagement, la participation pour tous logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire par portage foncier et/ou par participation financière d'intérêt communautaire,*

*Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment l'alinéa 1 du 2<sup>ème</sup> groupe de l'article 5.2 portant sur l'acquisition, la rénovation, la construction, l'aménagement, la participation pour tous logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire par portage foncier et/ou par participation financière, pour les opérations d'au moins 20 logements,*

*Vu la délibération n°1.8 du 25 février 2010, relative à la signature d'une convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes (EPF PC),*

*Vu la délibération n°1.11 du 25 février 2010, relative à la signature d'une convention projet avec l'EPF PC,*

*Vu la délibération n°151 du 25 octobre 2012, relative au projet de mise à bail après désamiantage et déconstruction du site de l'ancienne maison de retraite,*

*Vu la délibération n°230 du 7 novembre 2013 relative à la validation du projet de convention de mise à bail dans le cadre de l'opération de construction de 63 logements locatifs sociaux,*

*Vu la convention préalable à une promesse de bail portant sur la construction de 63 logements locatifs sociaux signée en date du 20 novembre 2013,*

*Vu la délibération n°145 du 18 décembre 2014, relative à la signature d'une promesse de bail à construction avec Immobilière 3F,*

*Vu la délibération n°15 du 18 février 2016, relative à la signature d'un bail à construction avec immobilière 3F,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 juin 2016,*

Considérant que le 25 février 2010, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes (EPF PC), dans la perspective d'acquiescer le site de « l'ancienne maison de retraite de Saint Martin de Ré », situé avenue des Corsaires sur la Commune de Saint Martin de Ré,

017-24170455-2160430-0101650-DE  
Reçu le 02/07/2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 30 juin 2016

### DÉLIBÉRATION

N° 80 - 30.06.2016

En exercice.....26  
Présents .....18  
Votants .....24  
Abstention.....0

### SERVICES TECHNIQUES 13. ETUDES ET TRAVAUX OPÉRATION DE LOGEMENTS – AVENUE DES CORSAIRES À SAINT MARTIN DE RÉ Attribution d'une subvention d'équilibre

Considérant qu'en contrepartie de l'acquisition de l'unité foncière d'une superficie de 1,152 ha, par l'EPF Poitou-Charentes, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré s'est engagée à faire réaliser 63 logements à loyers maîtrisés,

Considérant que les agréments ont été attribués par la Préfecture et que le permis a été délivré par la commune de Saint Martin de Ré,

Considérant que le projet de bail prévoit la réalisation de 63 logements sur l'emprise mise à bail, ainsi répartis :

- 2 studios, tous en PLAI,
- 15 logements type 2, dont 7 PLAI et 8 PLUS,
- 28 logements type 3, dont 7 PLAI, 18 PLUS et 3 PLS,
- 14 logements type 4, dont 1 PLAI, 9 PLUS et 4 PLS
- 4 logements type 5, tous en PLUS.

Considérant que des droits de réservation peuvent être accordés à une collectivité en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière,

Considérant l'attribution par Immobilière 3F de droits de réservation sur 38 logements en contrepartie de :

- la mise à bail du terrain sur lequel doit être réalisée l'opération,
- une participation de 300 000 € majorée de 100 000 € permettant à la Communauté de Communes de bénéficier de 10 droits de réservation supplémentaires,
- la garantie d'emprunt.

Considérant le plan de financement prévisionnel consolidé transmis par Immobilière 3F,

Considérant les engagements de chacune des parties inscrits dans la convention préalable à la signature de la promesse de bail à construction,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 000,00 € à Immobilière 3F,
- de verser la subvention après réalisation des travaux, sur présentation des justificatifs (factures payées) et certificat d'achèvement signé par le maître d'œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Affichée le :

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informant que la présente délibération ne fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-24170450 - 20160630-021800-DE  
Reçu le 01/07/2016